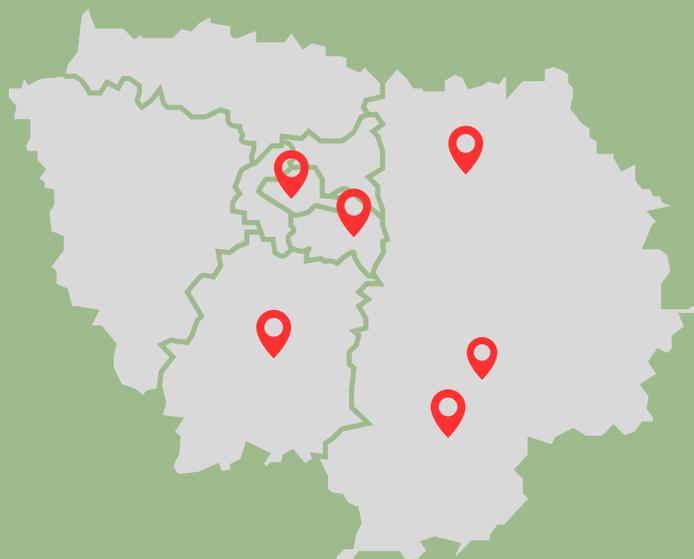


A SAVOIR ...

FAIRE : Formation et Aide à la REinsertion.
C'est plus de 35 ans d'expérience auprès des publics en difficultés et particulièrement du public sous main de justice.



Interventions par département

PARIS (75)

- Centre Pénitentiaire Paris La Santé
- SPIP Milieu ouvert de Paris
- Centre de semi-liberté de Paris

SEINE ET MARNE (77)

- Centre de détention de Melun
- SPIP Milieu ouvert de Melun
- SAS de Meaux
- Centre Pénitentiaire de Meaux
- SPIP Milieu Ouvert de Meaux
- Centre Pénitentiaire de Réau

ESSONNES (91)

- Centre Pénitentiaire de Fleury Mérogis
- SPIP Milieu ouvert de Courcouronnes

VAL DE MARNE (94)

- Centre Pénitentiaire de Fresnes
- SPIP Milieu ouvert de Créteil

The logo for FAIRE, with the word 'FAIRE' in a stylized, blue and green font.



ASSOCIATION FAIRE

Service Actions-justice

PPAIP

LE PARCOURS PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT
À L'INSERTION PROFESSIONNELLE -

Association FAIRE (siège)
48 rue de l'Amiral Mouchez
75014 PARIS
01.45.88.83.73



Suivez nos actualités !

AGISSONS POUR L'INCLUSION!

CE QUE NOUS PROPOSONS

Le service Actions-justice de l'association FAIRE s'engage à favoriser la (ré)insertion des personnes sous main de justice au sein de la société. Notre objectif est de **prévenir la récidive et de préparer la sortie de détention** en offrant notre collaboration sur la construction du projet professionnel.

LE PROGRAMME PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE (PPAIP)

Le PPAIP est un accompagnement individuel et collectif qui permet de travailler sur les valeurs, intérêts et motivation du bénéficiaire afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable.

LE PUBLIC CONCERNE

- Les condamnés
- Les prévenus

LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF

- Découvrir sa connaissance de soi, ses valeurs, ses intérêts et ses acquis
- Développer ses capacités et son autonomie d'action
- Déterminer les outils de recherche d'emploi et ou de formation
- Connaître le marché de l'emploi, un secteur professionnel et son fonctionnement
- Définir les démarches à réaliser dès la sortie de détention
- Connaître les différentes institutions et dispositifs utiles et pratiques pour un retour à l'emploi réussi (France Travail, Mission Locale, CEJ, Cap Emploi ...)

LE CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT (selon le parcours choisi)

Des entretiens individuels pour :

- Réaliser un diagnostic partagé
- Identifier ses compétences et ses intérêts
- Découvrir des métiers, élargir les pistes professionnelles
- Mieux connaître l'environnement professionnel
- Formaliser un plan d'actions pour la mise en œuvre du projet professionnel
- Mobiliser le réseau partenarial pour favoriser l'entrée des personnes dans le droit commun

Des entretiens collectifs : construction des outils

- Connaître ses compétences
- Réaliser son CV
- Ecrire une lettre de motivation
- Faire des simulations d'entretien d'embauche

L'accompagnement peut se décliner en 3 types de parcours :

- **PARCOURS 1** : Accompagnement de 3 heures sur 15 jours

Le bénéficiaire a déjà un projet d'insertion professionnelle clair. Il s'agit d'infirmier ou de confirmer le projet.

- **PARCOURS 2** : Accompagnement jusqu'à 12 heures sur 2 à 4 mois.

Le projet d'insertion professionnelle du bénéficiaire doit être clarifié (hésitation entre deux projets, nécessité de faire une formation avant mise en emploi, ...).

- **PARCOURS 3** : Accompagnement jusqu'à 24 heures sur 2 à 4 mois

Le bénéficiaire n'a aucun projet d'insertion professionnelle défini.

A la fin de l'accompagnement, un bilan est transmis au bénéficiaire et au CPIP référent.